

Honorables membres du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités

Notre collectivité, adjacente à l'Aéroport international d'Ottawa, subit un niveau de bruit inacceptable produit par les aéronefs légers utilisés pour la formation au pilotage (31 000 vols en 2016). Il s'agit d'un problème similaire à celui que connaissent d'autres collectivités, certaines d'entre elles ayant fait part de leurs préoccupations à votre comité. Le nombre de vols d'entraînement à Ottawa augmente d'année en année.

La question générale du bruit, et le risque de collision aérienne, est abordée dans notre rapport qui a été soumis au comité.

Les exigences en matière de formation au pilotage relèvent actuellement du secteur privé et, sans aucune réglementation, ces entreprises (et les aéroclubs) choisissent naturellement les endroits les plus pratiques sans tenir compte de l'incidence de leurs activités sur les collectivités environnantes. Il en résulte un conflit entre l'entreprise (aéroclub), l'aéroport et la collectivité. C'est un conflit qui est très important pour de nombreuses collectivités et qui s'aggrave d'année en année.

À notre avis, la formation au pilotage devrait relever d'un partenariat public-privé (PPP). Le gouvernement fédéral devrait fournir une orientation générale pour remédier à la pénurie chronique de pilotes et une infrastructure civile qui tient compte de la protection des collectivités adjacentes ainsi que de la formation au pilotage, tandis que le secteur privé offrirait l'expertise, la formation théorique, l'entraînement en vol, le personnel aérien, les installations et les services de soutien.

Des lignes directrices pour la formation au pilotage seraient mises en place pour encourager l'utilisation des aéroports ruraux, comme ce fut le cas pendant la Seconde Guerre mondiale, et décourager l'utilisation des aéroports urbains où les vols doivent avoir lieu au-dessus de zones à forte densité de population. Ce système renforcerait en outre l'économie des zones rurales. La solution nécessiterait un investissement dans l'infrastructure de ces aéroports ruraux de la part du gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral adopterait également une approche cohérente pour gérer les conflits entre les entreprises (aéroclubs) et les collectivités adjacentes.

Les règles relatives aux heures/jours acceptables pour la formation au pilotage, par exemple, varient d'un aéroport à l'autre ou, comme c'est le cas à Ottawa, n'existent pas.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette recommandation.

Cordialement.

*William
Baird*